

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce: 7243586201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

## Cliquez ici:

http://www.anjou-agricole.com/public/index.php?a=annonces-legales-details&id=7243586201

Cette annonce a été mise en ligne le **26 janvier 2021** sur **Anjou Agricole Web**Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE** 

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 19 juin 1997 et du 11 avril 2003,

Monsieur Jean-Claude Pierre Marie DENECHEAU, en son vivant retraité, demeurant à BEAUPREAU-EN-MAUGES (49600) 31 rue du Pressoir BEAUPREAU.

Né à BEAUPREAU (49600), le 6 avril 1951.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SAINT-AVERTIN (37550) (FRANCE), le 12 mai 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Cyrille CHEVALLIER, titulaire d'un Office Notarial à BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (49601),BEAUPRÉAU, 1 Boulevard du Général de Gaulle, le 14 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Cyrille CHEVALLIER, notaire à BEAUPREAU-EN-MAUGES, référence CRPCEN : 49056, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TOURS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la







procédure d'envoi en possession.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

> Olivier COLIN Directeur de Médialex



